

CONSEIL MUNICIPAL
SCHNERSEHIM-AVENHEIM-KLEINFRANKENHEIM

Séance du 15 novembre 2018

Présents : MM. HEPP René, STERN Michel, Mmes BOEHLER Denise, SCHOTTER Eliane, MM. GOETZ Norbert, HECKMANN Vincent, LEITZ Olivier, MINNI Dominique, Mmes OTT Marie-Christine, PORT Carole, ROECKEL Isabelle, MM. ROECKEL Hervé, VELTEN Hubert
Mme VENTRELLA Barbara.

Excusée : Mme LALOUM Sophie.

N° 47-2018 : MARCHÉ DE TRAVAUX – RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE DES 3 VILLAGES : ATTRIBUTION DES LOTS

M. le maire indique que la Commission d'Appel d'Offres réunies ce jour à 19h30 a examiné le rapport d'analyse du bureau d'études suite à l'ouverture des plis du 09/11/18.

Après examen du rapport, la CAO fait les propositions suivantes :

- **LOT 1 : CHAUFFAGE – RAFRAICHISSEMENT** : Entreprise **SANICHAUF SAS** pour un montant de **119 500 € HT, soit 143 400 € TTC** ;
- **LOT 2 : VENTILATION** : 1 seul offre dont le montant est beaucoup plus élevé que l'estimation. La CAO propose de déclarer le lot **INFRUCTUEUX** et de relancer la consultation ;
- **LOT 3 : ELECTRICITE : EURO TECHNIC** pour un montant de 5 360 € HT, soit 6 432 € TTC ;
- **LOT 4 : ISOLATION – FAUX PLAFOND** : aucune offre n'ayant été déposée, ce lot est déclaré infructueux et la **consultation sera relancée** ;
- **LOT 5 : PEINTURE INTERIEURE : Entreprise HITTIER et Fils** pour un montant de **3 344 € HT, soit 4 012.80 € TTC** ;
- **LOT 6 : ABRI BOIS** : Aucune offre n'a été déposée pour ce lot. Après discussion, la CAO propose de **retirer ce lot du marché** étant donné qu'il n'y a pas réellement de nécessité d'installer un abri bois.
- **LOT 7 : RAVALEMENT – ECHAFAUDAGE** : La CAO propose de retenir l'entreprise **HITTIER et Fils**, placée en 2^{ème} position. La différence de montant par rapport à l'entreprise classée en 1^{ère} position n'est que de 75 €. De plus, cette entreprise est déjà retenue pour le lot 5. Le montant du lot s'élève à **19 694 € HT, soit 23 632.80 € TTC**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande :

- l'attribution des lots 1-3-5-7 tels que mentionnés ci-dessous ;
- le retrait du lot n° 6 – ABRI BOIS du marché ;
- une nouvelle consultation pour les lots n° 2 et 4

N° 48-2018 : RECTIFICATION DU MONTANT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE / TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE DES 3 VILLAGE – DELIBERATION RECTIFICATIVE

M. le Maire indique qu'il y a lieu de rectifier la délibération n° 42-2018 DU 06/09/18 concernant la maîtrise pour les travaux de rénovation thermique et énergétique de l'école de 3 villages suite à une erreur de montant. La délibération est par conséquent rectifiée de la manière suivante :

M. le maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de rénovation thermique de l'école il y a lieu de choisir un maître d'œuvre. Il propose les 2 devis suivants :

- MS2a-architectes – STRASBOURG : 22 000 € HT, soit 26 400 € TTC
- Alsace Nord Architecture – SOULTZ-SOUS-FORET : 24 000 € HT, soit 28 800 € TTC

Après délibération le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, moins 1 abstention, de retenir **MS2a-architectes pour un montant de 22 000 € HT, soit 26 400 € TTC.**

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 06/09/2018

N° 49-2018 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019 : AMENAGEMENT DE L'ATELIER COMMUNAL

M. le Maire indique qu'étant donné que le hangar actuellement mis à disposition des agents communaux est un simple lieu de stockage sans sanitaires, ni de chauffage, il propose de l'aménager afin d'offrir des conditions de travail plus favorables aux agents et que ceux-ci puissent y travailler par mauvais temps.

M. le maire présente l'étude de faisabilité de JF Architecture pour un montant de 80 000€ HT, soit 96 000 € TTC. Le Maire indique qu'une aide financière de la part de l'Etat est nécessaire pour le financement de ce projet et propose de déposer un dossier dans le cadre de la DETR 2019.

Le Conseil Municipal, conscient qu'il est urgent d'aménager le hangar communal :

- Donne son accord pour l'aménagement de l'atelier communal pour un montant de 80 000 € HT, soit 96 000 € TTC ;
- Demande au maire de déposer une demande de subvention DETR 2019 ;
- Propose le plan de financement suivant :

○ Autofinancement :	14 000 €
○ Recours à l'emprunt :	50 000 €
○ Subvention DETR :	16 000 € (20%)

TOTAL	80 000 €

Adopté à l'unanimité

N° 50-2018 : RETROCESSION DES VOIRIES DE 3 LOTISSEMENTS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. le Maire indique que suite à la réception des travaux de voirie des lotissements ci-dessous, ces derniers doivent être rétrocédés dans le domaine public communal.

- **LOTISSEMENT « MONTAIGNE - AVENHEIM »** rue des Alouettes- Allée des Pinsons, Allée des Colombes : longueur de la voirie : **435 mètres**
- **LOTISSEMENT « KLEY » - AVENHEIM** : rue des Charmes : longueur de la voirie : **162 mètres**
- **LOTISSEMENT « SCHWEMM » - SCHNERSHEIM** : rue du Lavoir : longueur de la voirie : **392 mètres**

Après délibération, le Conseil Municipal décide la rétrocession des voiries de ces lotissements dans le domaine public communal.

N° 51-2018 : PROJET DE CESSIION DE PARCELLE ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU MUR SEPARATIF

M. le Maire indique que les époux MAZZA souhaiteraient acquérir une bande de terrain communal restant à définir le long du mur mitoyen situé à l'arrière du hangar communal. Les époux MAZZA s'engagent à établir un nouveau mur qui séparera leur parcelle de celle de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande l'intervention d'un géomètre afin de déterminer la parcelle cédée aux époux MAZZA ;
- Demande que l'ensemble des frais concernant cette cession soient pris en charge par les époux MAZZA ;
- Demande aux époux MAZZA de prendre en charge les travaux de construction du nouveau mur;
- Autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette cession.

N° 52-2018 : DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DESTINEE A FAIRE FACE A UN BESOIN PONCTUEL ET EVENTUEL DE DISPONIBILITES

M. le Maire indique que dans le cadre de l'acquisition des parcelles du lotissement « PREVERT » à AVENHEIM, il s'avère nécessaire de demander l'ouverture, auprès de LA CAISSE FEDERAL DE CREDIT MUTUEL, d'une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à **900 000 €** dont les conditions sont les suivantes :

DUREE : Jusqu'au 31/12/2019

TAUX : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0.60 point

INTERETS : Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance.

COMMISSION : commission d'engagement de 0.10 % sur le montant autorisé, soit 900 € payables à la signature du contrat.

COMMISSION DE NON UTILISATION : 0.15 % calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts.

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard pour la date précisée ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

N° 53-2018 : RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL DE M. BOHNERT DANIEL ET MME RAGGI FRANCOISE

M. le Maire indique que le bail de location du logement communal de M. BOHNERT Daniel et de Mme RAGGI Françoise situé 2 rue Paul Bucher à AVENHEIM, est arrivé à échéance le 31/10/2018.

Il propose de le renouveler pour une période de 1 an, soit jusqu'au 31/10/2019.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du bail de location du logement communal à M. BOHNERT Daniel et à Mme RAGGI Françoise, 2 rue Paul Bucher à AVENHEIM, du 01/11/2018 au 31/10/2019

N° 54-2018 : DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE VERTE – ECOLE DE NEUGARTHEIM-ITTLLENHEIM

M. le Maire indique que dans le cadre de la convention pour le paiement des dépenses de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), Mme Christine MULLER, directrice de l'école FELSCH de Neugartheim-Ittlenheim, a fait une demande de subvention d'un montant de 480 € (20 € X 24 élèves) pour une classe verte en 2019. Le montant sera prélevé sur sa dotation 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention de 480 € à Mme Christine MULLER pour sa classe verte en 2019.

N° 55-2018 : SUBVENTION – GROUPE FOLKLORIQUE DE TRUCHTERSHEIM

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la fête des aînés du 9 décembre 2018, le groupe folklorique de Truchtersheim « l'écho du Kochersberg » donnera une représentation de danse.

M. le Maire propose de leur verser une subvention d'un montant de 100 € pour cette représentation.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention de 100 € au groupe de folklorique de Truchtersheim « l'écho du Kochersberg ».

N°56 -2018 : PROJET EOLIEN

Pour faire suite à l'exposé de Monsieur Brand Benjamin de la société RP-Global, concernant un éventuel projet éolien sur la commune de Schnersheim, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le sujet.

Après avoir délibéré, l'assemblée par 9 voix pour et 5 voix contre :

ACCEPTE l'étude de ce projet sans engagement quant à l'installation future de l'éolien sur le territoire de la Commune

NOMME la société RP-Global pour l'organisation de l'étude de ce projet.

N° 57-2018 : RECTIFICATION DU MONTANT DU DON DU CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE DE AVENHEIM EN FAVEUR DE LA RENOVATION DES TOITURES DES EGLISES

M. le Maire explique que par délibération n° 46-2018, il avait été décidé l'encaissement d'un chèque émanant du Conseil de Fabrique de l'Eglise de AVENHEIM d'un montant de 11 155 €.

Cependant, ce montant n'est pas correct. En effet, le montant du chèque est de 11 080 € et non 11 155 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide l'encaissement du chèque d'un montant de **11 080 €** du conseil de fabrique de l'Eglise de AVENHEIM.